

**Travaux de sécurité des biens et des personnes sur le site de l'ENSMM
(Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Mécanique
et des Microtechniques) - Participation de la Ville de Besançon**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis la prise de possession des nouveaux locaux du site de l'ENSMM, de nombreux vols de matériels (ordinateurs en particulier) ont été commis ainsi que des dégradations du bâtiment et des voitures et ce, malgré la présence d'un concierge et du système électronique de surveillance.

Des travaux de construction d'une clôture fermant la totalité du site ont été réalisés en 1996.

De plus, des portes à ouvertures commandées électriquement ont été installées afin de contrôler l'accès et favoriser la surveillance.

Le coût de l'ensemble de ces travaux a été fixé à 1 200 000 F TTC.

La participation financière de la Ville de Besançon a été sollicitée dans les mêmes conditions que pour la construction de l'ENSMM, le plan de financement étant ainsi le suivant :

Part à la charge de l'Etat, maître d'ouvrage	50 % soit 600 000 F
Participation de la Région de Franche-Comté	25 % soit 300 000 F
Participation du Département du Doubs	12,5 % soit 150 000 F
Participation de la Ville de Besançon	12,5 % soit <u>150 000 F</u>
Total	1 200 000 F

Le Conseil Municipal est invité à accorder une subvention de 150 000 F pour sa participation aux travaux de sécurité des biens et des personnes sur le site de l'ENSMM.

Cette subvention fera l'objet d'une inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant, en dépenses au chapitre 92.13.65717.91010 code service 30000 par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.